

La motion est adoptée, et le bill lu une troisième fois, puis adopté.

## BILL DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTREAL

### DEUXIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la deuxième lecture du bill n° 250, intitulé: Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux commissaires du havre de Montréal.

Il dit: L'an dernier nous avons donné à la commission du port de Montréal l'autorisation de dépenser une somme de \$5,000,000. La commission revient à la charge cette année pour que nous l'autorisions à dépenser \$10,000,000 pour des travaux qu'elle croit absolument nécessaires si l'on veut que le port fonctionne comme il le devrait, et soit en état de recevoir et d'expédier les récoltes de l'Ouest ainsi que les autres marchandises venant de l'étranger ou des différentes parties du pays. Je n'ai pas besoin de répéter ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire ici,—que la commission du port de Montréal est prospère, qu'elle rencontre ses intérêts et ses amortissements et qu'elle a même un surplus. La commission considère qu'elle serait sujette à critiques si elle ne faisait pas exécuter les travaux nécessaires pour répondre aux besoins du commerce au fur et à mesure qu'il se développe. La commission préfère prendre les devants, mais elle n'a pas pu aller assez vite. Elle doit se contenter de faire face aux besoins du jour.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Quel est le montant avancé jusqu'à date?

L'honorable M. CASGRAIN: \$31,000,000 garanti—non pas avancé.

L'honorable M. DANDURAND: Le montant total que la commission a été autorisée à emprunter jusqu'à date, est de \$37,250,000. La loi votée l'an dernier autorisait un emprunt de \$5,000,000. Le total des dépenses d'améliorations jusqu'à date, sur travaux tels que, port, quais, dragues, édifices, monte-charges électriques, élévateurs à grain, etc., jusqu'au 31 décembre 1922, était de \$35,733,000.

L'honorable M. REID: Quel taux d'intérêt la commission paie-t-elle?

L'honorable M. DANDURAND: L'article 5 du bill dit que l'intérêt est de 5 pour cent, payable semi-annuellement.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Vous n'empruntez pas l'argent pour elle?

L'honorable M. DANDURAND: Non.

L'hon. M. DANDURAND.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Quelles sont, dans les grandes lignes, les améliorations projetées à Montréal?

L'honorable M. DANDURAND: Voici le programme dans son entier:

- |  |           |
|--|-----------|
| 1. Entrepôt frigorifique.. . . . .   | \$350,000 |
| Ce montant est destiné à couvrir l'excédent de dépenses sur l'évaluation primitive, et à rembourser la commission de ce montant.   |           |
| 2. Chemin de fer, de la jetée Victoria au quai Queen City.. . . . .  | 237,000   |
| (a) Elévateur n° 3 (cour).. . . . .  | \$85,000  |
| Dans la construction de l'élévateur n° 3 sur le quai Tarte, il est pourvu à la construction de voies ferrées dans et autour de l'élévateur (cour).   |           |
| (b) Voies sur les quais, sections 27, 28, 29 et 30.. . . . .   | 18,000    |
| Au cour de 1922, les commissaires ont prolongé les quais à haut niveau de 1,687 pieds, de la section 27 à la section 30. Le quai est maintenant porté à la longueur requise et les commissaires se proposent d'y construire une voie ferrée sans laquelle le quai ne servirait à rien.   |           |
| (c) Extension du tunnel de l'avenue Pie IX.. . . . .   | 15,000    |
| Pour faire aboutir des voies ferrées à l'élévateur n° 3, il a été nécessaire d'élargir la jetée qui dépasse maintenant l'avenue Pie IX. Sans tunnel, cette sortie serait bloquée.  |           |
| (d) Tunnel et rampe de la rue Aylwin.. . . . .   | 78,000    |
| Cet item a la même explication que le précédent.   |           |
| (e) Tunnel et rampe de la rue Richelieu.. . . . .  | 12,000    |
| Même explication que l'item (c).   |           |
| (f) Pour terminer la rampe de l'avenue Papineau.. . . . .  | 29,000    |
| Pour le remplissage des sections 27 à 30, tel que mentionné dans l'item b, il est nécessaire d'étendre la rampe entre le bas et le haut niveau.  |           |
| 3. Nouvelle voie de la rue McGill au quai Victoria.. . . . .   | 200,000   |
| Entre 1918 et 1922, les commissaires ont électrifié les voies ferrées du port, depuis le quai Victoria jusqu'au terminus est, à même l'appropriation de \$500,000. Il leur est resté en mains un solde de \$40,000 qui sert à électrifier les voies du quai Victoria et celles de l'élévateur n° 2, de sorte que le trafic de cet élévateur sera électrifié à l'ouverture de la navigation 1923. |           |

Les commissaires ont l'intention d'électrifier toutes les voies ferrées sur les quais à haut niveau, et quand on en est venu à la section entre le quai Victoria et la rue McGill, on a constaté que les rails étaient en si mauvais état qu'il était préférable de tout renouveler. Les rails actuellement en service sont de 85 livres, et une bonne moitié a besoin d'être renouvelée immédiatement. La Commission demande cette approbation de \$200,000 pour renouveler cette partie de ses voies,